



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
16 juillet 2002
Français
Original: anglais

Seconde session ordinaire de 2002
23-27 septembre 2002, New York
Point 11 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

Fonds des Nations Unies pour la population

Esquisse de programme de pays pour les Comores

Assistance proposée : 3 050 000 dollars, dont 1 750 000 à prélever sur les ressources ordinaires et 1,3 million à financer à l'aide de cofinancements et/ou d'autres ressources, notamment des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2003-2007)

Cycle de l'assistance : Quatrième

Catégorie sur la base de la décision 2000/19 : A

Assistance proposée par domaine essentiel d'activité du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Hygiène de la procréation	1,05	0,5	1,55
Stratégies en matière de population et de développement	0,60	0,8	1,40
Coordination du programme et assistance	0,10	–	0,10
Total	1,75	1,3	3,05



I. Analyse de la situation

1. La population des Comores, estimée à 583 300 habitants en 2001, a un taux de croissance de 2,8 % par an. La densité moyenne est de 301 personnes par kilomètre carré. Soixante-cinq pour cent des habitants vivent dans des zones rurales et 57 % de la population ont moins de 20 ans. Le taux net d'inscription dans les établissements d'enseignement primaire est de 65 % pour les garçons et 55 % pour les filles.

2. Les femmes en âge de procréer constituent 23 % de la population. Le taux de fécondité est de 5,1 enfants par femme et le taux d'utilisation des contraceptifs est de 19,4 %. Le taux de mortalité liée à la maternité est de 517 morts pour 100 000 naissances vivantes. Deux naissances sur trois ont lieu en présence de professionnels de la santé.

3. Sur le plan politique, la nouvelle Constitution, en vigueur depuis décembre 2001, a accordé l'autonomie aux trois îles des Comores: Anjouan, Grande Comore et Mohéli. Le programme de pays proposé par le FNUAP tient compte de ce nouveau contexte politique.

4. Le programme proposé a été élaboré avec le Gouvernement, en collaboration avec les partenaires nationaux, les organismes des Nations Unies et d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux. Il a été harmonisé avec les cycles de programmation du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et il est fondé sur les axes stratégiques définis dans le bilan commun de pays (BCP) et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). L'évaluation démographique et l'évaluation du troisième programme de pays ont également été prises en considération.

II. Coopération passée et enseignements tirés

5. Le troisième programme de pays pour les Comores, initialement approuvé pour la période allant de 1997 à 2001, a été prolongé jusqu'en 2002, ce qui a permis de l'harmoniser avec les cycles de programmation du PNUD et de l'UNICEF. Les ressources du programme s'élevaient à 3,4 millions de dollars (dont 3 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 400 000 dollars provenant

d'autres sources). Le secteur de l'hygiène de la procréation a également bénéficié d'une subvention de 1,3 million de dollars accordée par la Fondation pour les Nations Unies.

6. Dans le cadre du troisième programme de pays, les partenariats ont été renforcés avec la Croix-Rouge comorienne et avec l'Association comorienne pour le bien-être de la famille, filiale de la Fédération internationale pour le planning familial, afin de fournir des informations sur l'hygiène de la procréation, ainsi que des services de conseils, par l'intermédiaire d'un réseau d'associations de jeunes et de centres de soins. Les capacités techniques des institutions nationales ont été améliorées, ce qui a facilité la prestation d'un ensemble de services de base relatifs à l'hygiène de la procréation dans cinq districts pilotes et dans 20 postes sanitaires. Les états généraux de la santé, activité d'évaluation de la réforme du système de santé, et les programmes des Ministères de l'éducation, de la jeunesse et des sports ont intégré des interventions relatives à l'hygiène de la procréation.

7. En ce qui concerne les stratégies en matière de population et de développement, les activités de recherche ont contribué à améliorer la qualité des services d'hygiène de la procréation et à sensibiliser davantage les décideurs aux questions relatives à la population et à développer leurs connaissances dans ce domaine. Le recours à des collaborateurs locaux pour la collecte et l'analyse des données a renforcé la participation des collectivités. La place des femmes dans les stratégies liées à la population et au développement a été de plus en plus souvent évoquée dans les déclarations officielles et une politique nationale de promotion de la femme est en cours d'élaboration.

8. Le troisième programme de pays s'est heurté à un certain nombre de difficultés. Les activités de mobilisation sociale ont été insuffisantes, notamment dans les campagnes en faveur de la maternité sans risque et de l'hygiène procréative des adolescents. En outre, des crises sociopolitiques ont paralysé les structures de contrôle et de coordination.

9. Un certain nombre d'enseignements ont été tirés de l'exécution du troisième programme de pays. Il a notamment fallu faire appel aux compétences nationales et internationales et solliciter, entre autres, l'assistance de l'équipe de services techniques de pays basée à Harare. Le renforcement des capacités

nationales a été déclaré objectif prioritaire, tout comme le renforcement de la participation des partenaires locaux à la planification et à l'exécution des activités relatives à la santé et à l'éducation. Dans le domaine des soins obstétricaux d'urgence, les comités de gestion de la santé devront être renforcés et des transports en ambulance devront être prévus en cas de grossesse à risque et d'accouchement difficile.

10. En sa qualité de principal organisme chargé des questions de population, le FNUAP collabore avec d'autres organismes des Nations Unies en vue d'aider au recensement de population de 2002. En coopération avec le PNUD, le FNUAP poursuivra ses efforts en vue d'intégrer les composantes relatives à la préparation à la vie de famille et à la population dans les activités génératrices de revenus et dans les projets de gestion des ressources environnementales du PNUD. Il continuera de collaborer avec l'UNICEF et l'OMS dans les domaines de la maternité sans risque, de la prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST), notamment le VIH/sida, et la mise en oeuvre des plans relatifs aux districts sanitaires et à des systèmes d'assurance maladie. La coopération avec les organisations non gouvernementales, en particulier dans le domaine de l'hygiène procréative des adolescents, devrait être maintenue. Les parties prenantes, en particulier les jeunes, seront encouragées à participer aux activités relatives à la population et à la santé.

III. Programme proposé

11. Le programme proposé à l'issue d'ateliers nationaux et régionaux a pour objectif d'améliorer la qualité de vie de la population comorienne en contribuant à assurer l'équilibre entre la dynamique de la population et les ressources de la société. Les activités menées viseront à : a) faire respecter davantage le droit à la santé sexuelle et à l'hygiène de la procréation; b) réduire le nombre de cas de VIH/sida; et c) promouvoir la parité et l'égalité des sexes, en particulier dans les domaines de la prise de décisions et de l'éducation. Il faudra également encourager la prise en compte des problèmes de population dans l'action menée à l'échelon national pour éliminer la pauvreté.

12. Le sous-programme consacré à l'hygiène de la procréation, y compris les questions sexospécifiques, devrait aboutir à la création d'un environnement

propice à des programmes intégrés de qualité dans ce domaine. Ces programmes auront pour objectifs la prévention des MST et du VIH/sida; la disparition des pratiques dangereuses pour la santé des femmes et la promotion de l'utilisation par les femmes, les hommes et les jeunes des services d'hygiène de la procréation.

13. Le sous-programme consacré aux stratégies en matière de population et de développement devrait améliorer la gestion des questions liées à la population et au développement ainsi qu'à la parité et à l'égalité des sexes. Parmi les stratégies générales du programme de pays figureront: a) le renforcement des capacités nationales et régionales; b) la consolidation des acquis en matière d'accès aux services d'hygiène de la procréation dans les cinq districts sanitaires prioritaires, l'expérience étant éventuellement étendue à d'autres secteurs; c) l'intensification des activités de plaidoyer en faveur d'un code de la famille plus complet; d) la promotion de la mobilisation sociale à l'appui des objectifs du programme; e) la promotion d'une évolution des comportements en matière d'hygiène de la procréation et d'égalité des sexes; f) l'utilisation accrue de bases de données démographiques pour la planification des activités de développement; et g) l'amélioration des partenariats entre les donateurs externes, le Gouvernement et la société civile.

14. Le programme proposé reconnaît qu'il est urgent d'assurer rapidement l'accès des jeunes à des services d'hygiène de la procréation. Une attention particulière sera accordée aux soins obstétricaux d'urgence, à la prévention du VIH/sida et au traitement des MST, ainsi que des complications liées aux avortements pratiqués dans de mauvaises conditions. Des informations sur l'hygiène procréative des adolescents seront diffusées et des services seront assurés en collaboration avec les organisations non gouvernementales et le secteur public. La formation des prestataires de services sera axée sur la prise en compte des questions relatives à l'hygiène procréative des adolescents dans la politique nationale à l'égard des jeunes, dont l'élaboration est sur le point d'aboutir. L'utilisation de données sociodémographiques issues du recensement de 2002 aux fins de la planification des mesures sociales et environnementales sera encouragée. Les sexospécificités, le VIH/sida et la collaboration avec la société civile seront intégrés dans le programme de pays proposé, en tant que problèmes intersectoriels.

Sous-programme consacré à l'hygiène de la procréation

15. Dans le domaine de l'hygiène de la procréation, le premier résultat escompté est le renforcement du plan d'action régional de communication tendant à infléchir les comportements. Le plan, qui sera exécuté dans cinq districts sanitaires prioritaires, visera à lutter contre les comportements à risque, à la fois chez les hommes, chez les femmes et chez les jeunes. Les activités seront axées sur la formation du personnel national dans le domaine de la mobilisation sociale et de la gestion et de l'exécution des plans d'action concertés visant à infléchir les comportements grâce à des campagnes de communication. Les messages et la documentation connexes seront produits et diffusés par l'intermédiaire des médias et viseront en particulier les parents, ainsi que les responsables politiques et administratifs et les chefs religieux.

16. Le deuxième résultat escompté est l'amélioration de l'accès des jeunes aux informations et aux services relatifs à l'hygiène de la procréation, notamment en matière de conseils, de tutorat et de préparation à la vie quotidienne, visant à encourager des comportements sexuels responsables et à prévenir les MST et le VIH/sida. Les activités suivantes seront menées : formation des prestataires de service des secteurs public et privé aux activités de conseils; diffusion d'informations sur la prévention des grossesses non désirées; amélioration des services prénatals et postnatals destinés aux mères adolescentes. Les activités visant à renforcer les partenariats avec les organisations non gouvernementales travaillant dans le système scolaire institutionnel contribueront à stimuler la demande de services et d'informations relatifs à l'hygiène procréative des adolescents et à en améliorer l'accessibilité. Ces activités seront menées dans 20 points de prestation de services publics et dans les centres communautaires ou encore dans les centres de jeunes situés dans cinq districts sanitaires prioritaires.

17. Le troisième résultat escompté, qui sera atteint dans le cadre du programme national de planification familiale, est l'amélioration du programme consacré à l'hygiène de la procréation, notamment l'intégration de soins obstétricaux d'urgence et du traitement des complications liées aux avortements pratiqués dans de mauvaises conditions, dans cinq districts sanitaires prioritaires. Parmi les activités menées figureront la formation des responsables locaux de la santé afin de leur apprendre à gérer le programme consacré à

l'hygiène de la procréation et à la planification familiale, ainsi que le système de distribution des produits nécessaires à l'hygiène de la procréation. Les partenariats avec les organisations non gouvernementales contribueront à faciliter l'accès aux services d'hygiène de la procréation et aux méthodes modernes de contraception.

18. Le quatrième résultat escompté est l'instauration de services d'hygiène de la procréation intégrés de qualité dans cinq districts sanitaires prioritaires, grâce au renforcement de la coordination avec les organisations non gouvernementales. À cet égard, le Ministère de la santé et l'Ordre national des médecins ont signé une déclaration de collaboration et d'entraide en matière d'hygiène de la procréation. L'accord prévoit des activités de formation et autres en vue du renforcement des capacités; la collecte de données et la prestation d'un ensemble de services de base axés sur la planification familiale, la prévention des MST et du VIH/sida, ainsi que la fourniture des produits nécessaires à la planification familiale.

Sous-programme consacré aux stratégies en matière de population et de développement

19. Dans ce domaine, le premier résultat escompté est le renforcement des capacités techniques et institutionnelles permettant d'élaborer, de gérer et de coordonner les politiques et programmes relatifs à la population et à la parité des sexes, aux échelons régional et national. Les activités suivantes seront menées : a) mise au point d'instruments techniques permettant d'élaborer une politique en matière de population et de développement; b) mise en oeuvre d'une stratégie visant à intégrer des variables démographiques et des considérations sexospécifiques dans les programmes sectoriels d'élimination de la pauvreté; c) création de mécanismes fonctionnels et intersectoriels permettant de suivre l'application des programmes relatifs à la population et à la parité des sexes, aux échelons régional et national; et c) formation à l'élaboration, la gestion et la coordination de programmes en matière de population et de développement.

20. On aidera les partenaires nationaux, tels que le réseau national des femmes et du développement, à intégrer une perspective sexospécifique dans leurs travaux. On s'emploiera en particulier à mettre au point des instruments de gestion des programmes, de

coordination et de renforcement des capacités nationales.

21. Le deuxième résultat escompté est l'accès à des données sociodémographiques actualisées et ventilées par sexe en vue de la planification du développement aux échelons national et régional. Les activités principales seront les suivantes : a) élaboration d'un plan d'action; b) promotion de l'augmentation des ressources destinées à la collecte, à l'analyse et à l'exploitation des données; c) création de bases de données nationales et régionales sur la population; d) prise en compte des résultats du recensement de 2002 dans la planification du développement; e) travaux de recherche sur la population et l'hygiène de la procréation.

22. Le troisième résultat escompté est l'échange d'informations sur les droits des femmes, notamment en matière de procréation, et la participation accrue des femmes à la prise de décisions. Il s'agira notamment d'élaborer une stratégie de plaidoyer fondée sur la recherche, à l'intention des chefs religieux et traditionnels. Des activités de mobilisation sociale, fondées sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, seront menées aux échelons national et régional à l'intention des associations de jeunes, des ONG et des chefs religieux. Des activités de plaidoyer s'adressant aux parlementaires seront entreprises afin d'appuyer l'application de lois protégeant les femmes.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

23. Le Département de la planification générale sera chargé de la coordination du programme proposé qui sera exécuté aux échelons central et régional en collaboration avec les ministères sectoriels et les ONG. L'appui technique sera assuré par l'équipe de services techniques d'Harare, le bureau de pays du FNUAP, des experts nationaux et internationaux et les Volontaires des Nations Unies.

24. Un comité de gestion composé de représentants des organismes d'exécution nationaux, du Gouvernement et d'organismes des Nations Unies sera créé une fois que la structure institutionnelle des îles autonomes sera en place et opérationnelle. Le comité se réunira tous les ans pour assurer un contrôle, évaluer

les résultats, les obstacles et les difficultés, et recommander des mesures correctives.

25. Les mécanismes de suivi et d'évaluation seront harmonisés avec ceux des autres organismes des Nations Unies. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les indicateurs du cadre logique du programme seront pris en compte. Des examens seront entrepris sur une base annuelle et une évaluation finale du programme aura lieu.

26. Le bureau de pays du FNUAP compte un représentant assistant et du personnel d'appui. Le représentant du FNUAP se trouve à Madagascar. Pour assurer une bonne gestion du programme de pays, on pourra recruter, le cas échéant, du personnel supplémentaire.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour les Comores

Objectif du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : Aider à promouvoir l'accès à des services sociaux de base de qualité pour tous, conformément aux objectifs nationaux en matière d'éducation de base, de formation technique et professionnelle, de réforme des soins de santé, de survie de l'enfant, d'hygiène de la procréation, de lutte contre les maladies et les carences nutritionnelles, et d'accès à de l'eau salubre et à l'assainissement

Objectif du FNUAP	Résultats escomptés	Indicateurs	Produits et indicateurs clefs	Ressources
Permettre d'améliorer la qualité de la vie de la population comorienne en contribuant à assurer l'équilibre entre la dynamique de la population et les ressources de la société grâce à des activités qui visent à : a) faire respecter davantage le droit à la santé sexuelle et à l'hygiène de la procréation; b) réduire le nombre de cas de VIH/sida; et c) promouvoir la parité et l'égalité des sexes, en particulier dans les domaines de la prise de décisions et de l'éducation	[<i>Sous-programme consacré à l'hygiène de la procréation</i>] Création d'un environnement propice à des programmes intégrés de qualité dans le domaine de l'hygiène de la procréation visant la prévention des maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida, la disparition des pratiques dangereuses pour la santé des femmes et la promotion de l'utilisation, par les femmes, les hommes et les jeunes, de services d'hygiène de la procréation	<ul style="list-style-type: none"> D'ici à 2007, augmentation de 25 % du taux d'utilisation des moyens contraceptifs; augmentation de 200 % du nombre de centres dispensant des services d'hygiène procréative des adolescents, notamment des services d'information, d'éducation et de communication (IEC) et d'orientation destinés aux jeunes et aux adolescents; et réduction de 10 % du taux de prévalence des maladies sexuellement transmissibles D'ici à 2007, plus de 70 % des accouchements en présence de personnel qualifié; et sensibilisation de 40 % des parents à l'hygiène procréative des adolescents et à la nécessité d'une préparation à la vie familiale 	<p>Produit 1 : Application du plan d'action régional consolidé de communication tendant à infléchir les comportements</p> <p><i>Indicateurs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'au moins trois études sur l'IEC, l'hygiène de la procréation et les sexospécificités, et diffusion de leurs résultats Mise en oeuvre d'au moins 10 activités de plaidoyer visant à décourager les pratiques dangereuses <p>Produit 2 : Meilleur accès des jeunes à l'information et aux services en matière d'hygiène de la procréation</p> <p><i>Indicateur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> D'ici à 2007, au moins 50 % des jeunes bénéficieront d'une préparation à la vie familiale et de services en matière d'hygiène de la procréation <p>Produit 3 : Amélioration du programme d'hygiène de la procréation</p> <p><i>Indicateur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> D'ici à 2007, 100 % des maladies sexuellement transmissibles diagnostiquées seront traitées <p>Produit 4 : Fourniture de services intégrés de qualité d'hygiène de la procréation dans cinq districts sanitaires prioritaires, grâce à un renforcement de la coordination avec les ONG</p> <p><i>Indicateur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> D'ici à 2007, au moins trois des services d'hygiène de la procréation suivants seront accessibles : méthodes modernes de planification familiale; soins obstétricaux d'urgence; prévention et traitement des infections de l'appareil génital; traitement des complications liées à l'avortement; et IEC et conseils sur la santé sexuelle et l'hygiène de la reproduction, y compris la planification familiale 	<p>Ressources totales : 3 050 000 dollars (dont 1 750 000 à prélever sur les ressources ordinaires et 1,3 million provenant de cofinancements et d'autres ressources, y compris les ressources ordinaires)</p> <p>Montant total destiné au sous-programme d'hygiène de la procréation : 1 550 000 dollars (dont 1 050 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 500 000 dollars provenant de cofinancements et d'autres ressources, y compris les ressources ordinaires)</p>

Objectifs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : Contribuer à créer un environnement favorable à la participation effective aux mécanismes de prise de décisions et à la décentralisation

Objectif du FNUAP	Résultats escomptés	Indicateurs	Produits et indicateurs clefs	Ressources
Voir ci-dessus	<p>[<i>Sous-programme consacré aux stratégies en matière de population et de développement</i>]</p> <p>Création d'un environnement favorable à une meilleure gestion des questions relatives à la population, au développement et à la parité et à l'égalité des sexes</p>	<ul style="list-style-type: none"> D'ici à 2007, application de stratégies et de programmes de développement sectoriel dans le cadre d'une démarche sexospécifique intégrant les variables démographiques aux échelons national et régional D'ici à 2007, les ressources humaines et techniques nécessaires à la mise en oeuvre des programmes relatifs à la population, au développement et aux sexospécificités auront été mobilisées aux échelons national et régional D'ici à 2007, une politique nationale relative aux droits de la femme sera mise en oeuvre et l'environnement social, juridique et politique sera favorable à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes D'ici à 2007, des données démographiques actualisées et ventilées par sexe seront accessibles à des fins de planification, de programmation et d'évaluation D'ici à 2007, le nombre de femmes ayant accès à des postes de responsabilité aura augmenté de 30 % 	<p>Produit 1 : Renforcement des capacités techniques et institutionnelles permettant d'élaborer, de gérer et de coordonner les politiques et programmes relatifs à la population et la parité des sexes aux échelons régional et national</p> <p><i>Indicateurs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> D'ici à 2007, des instruments techniques seront disponibles pour élaborer une politique en matière de population tenant compte des sexospécificités D'ici à 2007, les variables démographiques et une perspective sexospécifique seront intégrées dans les programmes d'élimination de la pauvreté, aux échelons national et régional <p>Produit 2 : Accès à des données sociodémographiques actualisées et ventilées par sexe, en vue de la planification du développement aux échelons régional et national</p> <p><i>Indicateur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Existence d'une base de données sociodémographiques ventilées par sexe <p>Produit 3 : Promotion d'un environnement propice à la participation des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions et à l'exercice des droits de la femme, conformément à la loi, particulièrement en ce qui concerne la santé sexuelle et l'hygiène de la procréation, et le respect des lois sur la protection de la famille</p> <p><i>Indicateurs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Toutes les associations de femmes aux échelons national et régional auront accès à l'information sur la santé sexuelle et l'hygiène de la procréation et sur les droits s'y rapportant Toutes les ONG seront informées des dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes 	<p>Montant total destiné au sous-programme consacré aux stratégies en matière de population et de développement : 1,4 million de dollars (dont 600 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 800 000 dollars provenant de cofinancements et d'autres ressources, y compris les ressources ordinaires)</p> <p>Montant total destiné à la coordination du programme et à une assistance dans le cadre du programme : 100 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires</p>

